

*Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)*  
*paji@u-bourgogne.fr*

**Le Président de l'Université de Bourgogne,**

- **Vu le Code de l'Éducation notamment l'article L. 712-2**
- **Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics**
- **Vu les statuts de l'Université de Bourgogne**
- **Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 4 mars 2016 portant élection de M. Alain BONNIN dans les fonctions de Président de l'université de Bourgogne**
- **Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 19 octobre 2016 relative à l'organisation budgétaire en mode GBCP (Gestion budgétaire et comptable public)**

– **ARRETE** –

### **Article 1**

Délégation de signature en matière financière est accordée à Monsieur Thierry GRISON, Directeur du Département d'enseignement Informatique, Electronique et Mécanique (IEM), pour les opérations de dépenses et de recettes de ce Département sur le centre de coût Fi07EO3, à l'exception des engagements financiers supérieurs ou égaux à 15 000 € HT par ensemble homogène.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire principal, délégation de signature est accordée pour les matières énumérées à l'article 1, à Monsieur El-Bay BOURENNANE, Professeur des universités.

### **Article 3**

Les dispositions du présent arrêté prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou de l'un des délégataires. Elles abrogent et remplacent tout acte précédent ayant le même objet.

### **Article 4**

Les bénéficiaires de la présente délégation ne peuvent subdéléguer leur signature

### **Article 5**

Le Directeur Général des services de l'Université de Bourgogne et le Responsable Administratif de l'UFR Sciences et Techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis à la Rectrice, Chancelière de l'Université.

#### **Copies :**

M. Thierry GRISON – Directeur du Département d'enseignement IEM  
M. François BLAIS – Directeur de l'UFR Sciences et Techniques  
Monsieur El-Bay BOURENNANE – Professeur des universités  
M. Rémi BOILLAUD – Responsable Administratif de l'UFR Sciences et Techniques  
Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)  
Pôle RH (SPE / BIATSS)  
Agence comptable  
Pôle finances  
Pôle marchés et achats  
Rectorat  
Publication sur le site internet de l'Université de Bourgogne

**Dijon, le 20 janvier 2017**

**Le président de l'Université de Bourgogne,**

**Alain BONNIN**